

DELIBERATION N° 96/09-10 - CONTRATS BLEUS 1995/1996 : VERSEMENT DES SUBVENTIONS COMMUNALES
3ème TRIMESTRE SCOLAIRE

Monsieur SQUILLACE rappelle à l'Assemblée sa délibération du 27 Novembre 1995 par laquelle :

- 1/ l'activité proposée par l'association locale A.S.C.E.P.L. (Association Sportive et Culturelle de l'Ecole Primaire Pierre Loti) a été reconduite,
- 2/ le versement de subventions pour un montant de 2 664 F a été accepté pour les 1er et 2ème trimestres scolaires 1995/1996.

Après examen du bilan produit par l'Association A.S.C.P.E.L. pour le fonctionnement des 3 trimestres scolaires,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'accepter le versement de la subvention suivante au titre du 3ème trimestre 1995/1996 :

. A.S.C.E.P.L. - Philatélie : 643, 37 F

Les crédits existent au budget primitif communal, exercice 1996, imputation 65748.18, subvention N° 43.